



Pr HÉLÈNE
TiGROUDJA

Candidate de la France au
Comité des droits de l'homme

Élections à New York le 14 juin 2018

— 2019 › 2022

POSTES ACTUELS

- › Senior Hauser Global Fellow – New York University (Center for Human Rights and Global Justice).
- › Professeure de droit international public à l'université d'Aix-Marseille.
- › Directrice du master droit international public de la faculté de droit d'Aix-en-Provence et de l'École d'été sur la pratique des droits de l'Homme.
- › Experte en matière de réparation auprès de la Cour pénale internationale.

EXPÉRIENCE ACADEMIQUE & SCIENTIFIQUE

Professeure à l'École nationale d'administration (ENA), à Sciences Po Paris, à l'Institut international des droits de l'Homme de Strasbourg, et dans les universités de Genève, de Caen, de Lille, d'Abomey-Calavi, etc.

- › Nombreuses publications en droit international des droits de l'Homme, en droit international public, en droit international humanitaire, en droit international pénal, en droit international du terrorisme.
- › Agrégation en droit public (2004); thèse de droit international public à l'université Lille 2 (2001) sur « Le statut de la victime en droit international des droits de l'homme ».

COOPÉRATION INTERNATIONALE & MISSIONS SUR LE TERRAIN

- › Depuis 2002, nombreuses missions de terrain pour le Conseil de l'Europe (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Ukraine), l'Union

europeenne (Ouzbékistan, Serbie, Tunisie), l'Organisation des Nations unies, la Cour interaméricaine des droits de l'homme, le ministère des Affaires étrangères français et l'École nationale d'administration (Jordanie), etc.

- › Régulièrement invitée pour dispenser des cours, des formations et des conférences dans des universités à l'étranger (Argentine, Belgique, Bénin, États-Unis, Haïti, Maroc, Russie, etc.).
- › Nommée par l'Académie du droit international en 2014 pour codiriger des travaux internationaux de recherche sur les droits des femmes et l'élimination des discriminations; élue en 2017 au Comité sur les droits de l'Homme dans les situations d'urgence de l'International Law Association; membre du comité éditorial de l'African Yearbook of International Law.

LANGUES PRATIQUÉES

Maîtrise des trois langues de travail du Comité des droits de l'homme : **anglais / espagnol / français**.

PUBLICATIONS RÉCENTES

- « Droits des femmes et élimination des discriminations », Bibliothèque audiovisuelle des Nations unies, mars 2018;
- « La réparation des violations de droits de l'homme. Approche comparée », Bibliothèque audiovisuelle des Nations unies, Février 2018;
- « Chronique des activités des comités conventionnels des Nations unies (2013-2016) », AFDI 2016;
- Traité de droit international des droits de l'homme, Paris, Pédone, 2016.

HÉLÈNE
TiGROUDJA

Professeure de droit public
Née le 19 juillet 1975 à Lille (France)

UNE JURISTE & UNE PRATICIENNE RECONNUE PAR SES PAIRS

La candidature d'Hélène Tigroudja, professeure de droit international, repose sur une expertise juridique reconnue en matière de droit international des droits de l'Homme, doublée d'une solide expérience du terrain tirée de nombreuses missions menées en Afrique, en Amérique du Nord, en Amérique latine et au Moyen-Orient. À ce titre, elle a acquis et démontré une capacité de dialogue constructif avec les différentes parties prenantes (gouvernement, magistrats, universitaires, ONG).

UNE SPÉCIALISTE DES DROITS CIVILS & POLITIQUES

Hélène Tigroudja possède une connaissance théorique et pratique approfondie des questions relatives aux droits civils et politiques (réparations des violations, protection des droits en situation d'urgence ou de conflits armés, prise en compte des droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme, droits des personnes vulnérables ou appartenant à des minorités, etc.), et à leur mise en œuvre dans différentes régions du monde.

UNE CONNAISSANCE APPROFONDIÉE DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

Auteure de nombreux articles et ouvrages, Hélène Tigroudja a en particulier corédigé un « Traité de droit international des droits de l'homme » qui s'appuie sur une analyse comparative approfondie des mécanismes de protection des droits fondamentaux onusiens et régionaux (Association des États de l'Asie du Sud-Est, Conseil de l'Europe, Ligue des États arabes, Organisation des États américains, Union africaine, Union européenne).

NEW YORK

Élise Servat, chargée des élections
elise.servat@diplomatie.gouv.fr

PARIS

Adelin Royer, rédacteur
adelin.royer@diplomatie.gouv.fr

CONTACTS

GENÈVE

Hélène Petit,
conseillère droits de l'homme
helene.petit@diplomatie.gouv.fr

bit.ly/helenetigroudja2018-fr

Le chemin parcouru depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme à Paris le 10 décembre 1948 est considérable. Les Nations unies et les organisations régionales ont, de concert avec leurs États membres, développé un ensemble d'instruments de droits de l'Homme qui constitue l'une des principales réussites de la communauté internationale. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté en 1966 et son organe de protection, le Comité des droits de l'homme, tiennent, dans cet ensemble, une place privilégiée.

Néanmoins, les défis pour parvenir à une effectivité et une universalité pleines et entières des droits de l'Homme sont redoutables. Je souhaite contribuer à relever ces défis en me portant candidate au Comité des droits de l'homme, avec le soutien de la France. Ma candidature s'inscrit dans le prolongement de mon engagement pour la promotion et la protection universelle des droits de l'Homme et repose sur plusieurs éléments.

L'expertise juridique internationale en premier lieu, acquise par des années de formation, d'enseignement et de recherche dans différentes institutions universitaires d'excellence et dans un environnement multiculturel en Europe, en Afrique, en Amérique du Nord comme en Amérique latine et au Moyen-Orient.

La méthode, par ailleurs. Je m'appuie sur l'analyse globale et comparative des questions de droits de l'Homme. Prendre l'universalité des droits de l'Homme au sérieux exige non pas d'adhérer à des vérités indiscutables et absolues, mais d'être capable d'étudier chaque question conformément à un esprit d'ouverture et de diversité culturelle, s'appuyant sur les particularismes régionaux et locaux, et les exigences de préservation des principes universels du droit international des droits de l'Homme.

La philosophie, enfin, qui est celle d'une approche pragmatique des droits de l'Homme. Déterminer le sens d'une norme qui énonce un droit, la préciser, est nécessairement le fruit d'une discussion contentieuse, consultative ou diplomatique. Je crois davantage dans le pouvoir de persuasion et d'argumentation que dans celui de la sanction. Convaincue que mon expertise et mon engagement sont de nature à contribuer utilement aux travaux du Comité, en cas d'élection, j'exercerai mon mandat avec rigueur et indépendance.

— HÉLÈNE
TiGROUDJA